



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 mars 2026

**Délibération n°2026-25 : Désignation de trois délégués du Conseil Municipal au sein de la commission d'admission de la maison de la petite enfance**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 25 mars 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :			
Absents :			
Secrétaire :	M. Alain SCHMITT		

Considérant qu'une commission d'admission de la Maison de la Petite Enfance doit se réunir régulièrement,

Considérant que le Maire est président de droit,

Considérant la nécessité d'élire deux représentants du Conseil Municipal au sein de cette commission,

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des Membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination représentants au sein de la commission d'attribution ;

Considérant les candidatures de M. Pascal NAWROCKI et Mme Stéphanie DE BARROS,


Le vote ayant eu lieu à mains levées les résultats sont les suivants :

M. Pascal NAWROCKI                      19 voix pour

Mme Stéphanie DE BARROS            19 voix pour

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20260331-2026-25-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

M. Pascal NAWROCKI et Mme Stéphanie DE BARROS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont désignés pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Commission d'admission de la Maison de la petite enfance.



Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhellan